REVVeries

Tirage papier : 2000 exemplaires
+ diffusion par courrier électronique & site Internet
N° 45 - Décembre 2019 - 2 €

Roulons En Ville à Vélo
Maison du Vélo
1 rue Michel Servet
26000 VALENCE

BULLETION D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION
www.revv-valence.org - 09 80 91 94 97
Permanences & horaires : voir page 15

REVV est membre de la FUB, Fédération des Usagers de la Bicyclette, et participe à son fonctionnement

LE MOT DU PRESIDENT

Nous allons bientôt entrer dans la campagne des élections municipales, qui est une période déterminante pour les politiques locales, puisque c'est le moment où les futurs élus élaborent leurs programmes et prennent leurs engagements. Il faut que la thématique des déplacements soit au cœur des débats et que les solutions alternatives à la voiture soient mises en avant. **C'est pourquoi REVV proposera un questionnaire et invitera tous les candidats à y répondre afin qu'ils puissent faire connaître leurs propositions concrètes.**

Bien sûr il ne s'agit pas de prendre parti, car REVV est une association apolitique, qui se doit de travailler avec tous les élus. Il s'agit de les aider à prendre les bonnes décisions, en profitant de l'expérience des usagers et de l'expertise du réseau des associations de la FUB. Il s'agit aussi d'apporter un soutien lorsque les décisions vont dans le bon sens et qu'elles ne sont pas consensuelles, comme l'instauration de double sens cyclables, la suppression de places de stationnement en surface, etc. Dans tous les cas, REVV doit garder sa liberté de parole. Apporter son soutien sur telle ou telle action n'implique pas que l'on cautionne toute une politique. Le monde n'est pas manichéen, il n'est pas nécessaire d'être d'accord sur tout pour travailler ensemble.

Nicolas

30 ans déjà, et un beau gâteau !

Dans ce numéro :

Anniversaire : les 30 ans de REVV

En 1989, **une vingtaine** d'irréductibles, lassés de risquer leur vie tous les jours à vélo sur le Pont Mistral créaient REVV ! Aujourd'hui, bien des choses ont changé, mais les problèmes n'ont pas tous disparus**… et nous sommes plus de 1000 !**

à lire en page 8

Actualités des communes

REVV vous informe de ce qui se passe… mais aussi de ce qui ne se passe pas dans vos communes autour de Valence, en matière d'aménagements cyclables.

à lire en pages 4 et suivantes

Il n'y a plus d'argent ?

Après les **28 millions d'euros** prévus pour accroitre le trafic automobile au rond-point des Couleures, on vient de trouver **6 millions d'euros** supplémentaires pour ajouter un nouvel échangeur sur la LACRA à la hauteur de Montélier. Etonnant, lorsque l'on a du mal à payer un pot de peinture pour un marquage cyclable… et que l'on parle de réduire la part modale de la voiture dans les déplacements?

à lire en page 7

SOMMAIRE DETAILLE COMPLET EN PAGE 2

Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

Nouveau site Internet REVV

Le site Internet de REVV est un moyen irremplaçable pour communiquer : Nombreux sont les cyclistes qui ont découvert REVV sur Internet. Le site est régulièrement tenu à jour par Pascale, et permet de prendre connaissance des dernières infos.

Le premier site, créé en 2004 par Jean-Pierre Larmagnac, président de 2003 à 2007, était devenu obsolète et sa mise à jour difficile.

C'est pourquoi nos bénévoles ont décidé de refaire un nouveau site. Cela a demandé un gros travail de reprise de l'existant. Le nouveau site est désormais opérationnel, même si certaines rubriques de l'ancien site ne sont pas encore réintégrées.

Recyclez votre REVVeries

Vous avez lu votre REVVeries : Comment le recycler de façon utile ?
Amenez-le chez votre médecin, votre dentiste ou votre kiné, etc., il agrémentera leurs salles d'attentes et procurera d'excellentes lectures à leurs patients. Le vélo, c'est la santé !

…et si vous avez besoin de quelques exemplaires supplémentaires pour une bonne cause, n'hésitez pas à passer à la Maison du Vélo, on vous en fournira !

AU SOMMAIRE :

LE MOT DU PRESIDENT 1
Dans ce numéro : 1
Nouveau site Internet REVV 2
Recyclez votre REVVeries 2
Remerciements 2
Mentions légales 2
ACTUALITES 3
Zones 30 et Logos vélos 3
LES NOUVELLES DES COMMUNES 4
Bourg-lès-Valence, Jean Jaurès 4
Bourg-lès-Valence, Belle Meunière 5
Guilherand Granges 6
Valence : Politique de stationnement 6
Saint-Marcel / Carrefour des Couleures 7
VIE ASSOCIATIVE 8
Anniversaire : les 30 ans de REVV 8
REVV s'invite au Comité de l'air 9
REVV marque les vélos avec la Police 9
2 Vélorutions à Valence 10
REVV accompagne le collège Sainte-Anne 11
VIE PRATIQUE - MIEUX SE DEPLACER 12
Itinéraires structurants : Précisions de VRD 12
De Valence à Rovaltain 12
Il faut plus de trains ! 13
Le premier parking relais à Valence 13
AU SERVICE DU VELO 14
Le "Cyclodoc" arrive à Valence 14
Fondation d'un collectif de professionnels 14
LOISIRS, TOURISME & VOYAGES A VELO 15
Balade REVV de ce 13 octobre 2019 15
INFOS PRATIQUES REVV 16
Les services REVV 16
Bulletin d'adhésion 16

Remerciements

Ont contribué à ce numéro : Nicolas, Claire, Anne-Marie, Erika, Monique, Lucien, Bernard, Paul, Jean-Luc, Pascale, Mathias, et bien d'autres...
Mise en page : Jean-Michel

Ce journal est entièrement conçu, rédigé et réalisé par des bénévoles : N'hésitez pas à vous joindre à nous !

Les articles nominativement signés représentent le point de vue de leur auteur et pas nécessairement celui de REVV, mais REVV considère que leur publication apporte une contribution positive au débat.

Mentions légales

Contact : Redaction.REVVeries@gmail.com
Abonnements : L'abonnement au présent bulletin REVVeries est inclus dans l'adhésion annuelle à l'association REVV.

Adhésions : voir page 16

REVV - Roulons En Ville à Vélo - Association loi 1901 - 1 rue Michel SERVET - 26000 VALENCE - Téléphone : 09 80 91 94 97
www.revv-valence.org

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

ACTUALITES

Zones 30 et Logos vélos

A notre grande satisfaction les zones 30 se multiplient dans l'agglomération, mais la mise en place de logos vélos pour indiquer aux utilisateurs la place recommandée aux cyclistes n'est pas systématique, et les marquages sont extrêmement hétérogènes et parfois inappropriés, voire totalement absents.

Après avoir été limitées à une partie du centre-ville de Valence, les zones 30 commencent à gagner les communes périphériques de part et d'autre du Rhône. A REVV, nous sommes partisans des marquages qui incitent les cyclistes à prendre toute leur place dans le trafic et les automobilistes à respecter leurs collègues pédalant pour le plus grand bonheur de la planète… et d'eux-mêmes.

Ceci doit conduire les cyclistes à ***rouler suffisamment loin des voitures en stationnement*** pour éviter une des sources principales d'accidents graves : l'ouverture intempestive des portières.

Exemple de marquage mettant en danger les cyclistes, en les incitant à frôler des portières

Lorsque la rue est étroite et qu'il est difficile pour les automobilistes de les dépasser sans les frôler de façon dangereuse, les cyclistes ne doivent pas hésiter à **rouler au centre de la voie**, de façon à forcer l'automobiliste à prendre patience jusqu'à la prochaine zone permettant un dépassement conforme au code de la route, qui exige de laisser - en ville - 1 mètre entre le cycliste et la voiture.

Marquage correct incitant le cycliste à prendre sa place au centre de la voie (Guilherand)

De la même manière dans les giratoires le cycliste aura tout intérêt à se positionner au milieu de la voie de droite de manière à ne pas être victime de cisaillement par les véhicules cherchant à quitter le giratoire.

Marquage correct à l'entrée d'un rond-point (Guilherand)

Afin de promouvoir une généralisation de ces pratiques en milieu urbain, les services techniques des différentes communes doivent positionner les logos vélos en cohérence avec **les recommandations du Cerema** et bannir les (minis) logos le long des voitures en stationnement ou des murs de propriétés comme le montrent les exemples joints à cet article. De même, les marquages à base de lignes continues ou pointillées qui existent dans certains **DSC (Double Sens Cyclables)** obligent les cyclistes à frôler les voitures en stationnement ou les sorties de propriétés, ce qui est très dangereux.

A contrario il convient de généraliser ce qui a été mis en place il y a quelques années dans la Zone 30 de la rue Jean Moulin (Zone d'Auchan) à Guilherand Granges.

Un marquage étrange… (rue Louis Blériot)

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

LES NOUVELLES DES COMMUNES

Bourg-lès-Valence, Jean Jaurès

Riverains lanceurs d'alerte : REVV a été alerté ces derniers mois à propos de défauts d'aménagements représentant un danger pour les cyclistes et ayant provoqué des accidents. L'un de ces exemples est situé à Bourg-lès-Valence, avenue Jean Jaurès.

Un courrier a été envoyé à la mairie par un riverain. Le secrétariat des services techniques de la mairie nous a communiqué ce courrier pour que nous proposions des éléments de réponse permettant de rechercher des solutions à ce problème.

L'objet de la lettre du riverain était le constat de deux accidents de cyclistes successifs dont il a été témoin, au croisement avec une des rues coupant la piste.

L'analyse de l'aménagement actuel est sévère. Les vélos ne peuvent voir les voitures tournant à droite et coupant la piste et idem pour les voitures. La raison est un masquage par de la végétation décorative et/ou des voitures en stationnement. D'autre part, les voitures n'ont aucune signalisation indiquant qu'ils vont couper une piste cyclable en tournant à droite. Les vélos ont un panneau "cédez le passage" mais ils doivent céder le passage à des voitures qu'ils ne peuvent pas voir. Tous les ingrédients sont réunis pour que régulièrement ce riverain "récupère des morceaux de cyclistes" (selon ses propres termes dans sa lettre).

L'origine du problème :
La piste cyclable de l'avenue Jean Jaurès a été créée il y a une dizaine d'année. Le projet nous avait été soumis et nous avions émis différentes demandes de modifications parmi lesquelles :
- Demande de rendre l'utilisation de cette piste facultative à la descente compte tenu de la vitesse de nombreux vélos, alors que cette piste est coupée par deux rues, source potentielle d'accident (Rappel : une piste facultative est matérialisée par un panneau rectangulaire, alors qu'une piste obligatoire est matérialisée par un panneau rond) : REFUS.
- Demande de limiter l'avenue à 30 km/h pour apaiser la circulation en cohérence avec l'avenue Sadi Carnot et Marc Urtin : REFUS

Nos craintes étaient fondées comme l'atteste la lettre de ce riverain qui relate le constat de 2 accidents de cyclistes au croisement avec une des rues coupant la piste.

Première avancée obtenue : le passage en zone 30
Après les dernières élections, nous avons obtenu de la nouvelle équipe municipale le passage à 30 km/h. Par contre, rendre la piste non obligatoire n'est pas encore acquis, mais les choses pourraient bouger.

Et maintenant, que faire ?
Tout d'abord en consultant le texte du code de la route article R 415.14 (voir ci-contre), on peut vérifier qu'il est prévu que la priorité soit normalement due aux cyclistes circulant sur la voie cyclable.

En effet, l'article R 415.14 du Code de la Route est formel. Lorsqu'une piste cyclable est parallèle à une chaussée, elle est considérée comme une voie faisant partie de celle-ci. Les automobilistes qui la coupent doivent la priorité aux cyclistes qui s'y trouvent (tout véhicule qui coupe une voie de la chaussée principale doit la priorité aux véhicules circulant déjà sur la voie coupée).

Les panneaux "cédez le passage" ajoutés sur la voie cyclable créent donc une exception aux règles habituelles, source de confusion : d'une part, les cyclistes perdent leur priorité, mais d'autre part les automobilistes - qui ne connaissent pas tous parfaitement l'article R 415.14 du Code de la Route… - risquent de ne pas voir ces panneaux puisqu'ils sont sur la voie cyclable. Cette situation peut générer de la confusion et des situations à risque.

A noter : les piétons eux conservent dans tous les cas leur priorité. Si un piéton survient, l'automobiliste risque de s'immobiliser en obstruant la piste cyclable, ce qui lui est interdit (interdiction de s'engager sur une intersection que l'on ne pourra pas dégager).

D'autres solutions vont être étudiées avec les services techniques représentés par Mr Jouanny responsable de ces services :
- En premier lieu, améliorer la signalétique pour les voitures en plaçant un panneau avant de tourner à droite "Attention cyclistes" et si possible lumineux comme pour les piétons "attention piétons".
- Ensuite, pour éviter l'irréparable, autoriser officiellement les vélos à circuler sur la chaussée, ce que nous avons obtenu avenue Victor Hugo ou sur la petite rocade derrière l'Intermarché à Bourg-lès-Valence. La végétation décorative pourra être limitée en hauteur, et les voitures garées et masquantes supprimées.

Ce n'est qu'une première étape.
Si d'autres accidents étaient à déplorer, la solution radicale serait de mettre ces rues en sens interdit mais il sera difficile de convaincre les résidents.

Article R415-14 du code de la route :
Pour l'application de toutes les règles de priorité, une piste cyclable est considérée comme une voie de la chaussée principale qu'elle longe, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

Bourg-lès-Valence, Belle Meunière

La rue de la Belle Meunière voit se finaliser les travaux d'élargissement commencés en …1974. Cette dernière tranche de travaux lancée début juin est presque finie.

Pour ce chantier, il y a certes eu des réunions de quartier mais REVV avait été oubliée. Le maître d'œuvre est Valence, et les dépenses sont partagées avec Bourg-lès-Valence, cette rue étant limitrophe. Il s'agit du troisième tronçon qui part du rond-point de la Chamberlière, l'objectif principal étant de restaurer les trottoirs.

Un autre riverain lanceur d'alerte
Un riverain nous a fort heureusement envoyé un courrier fin août pour dénoncer ce projet qui aggravait la sécurité des cyclistes par les choix retenus. Cette rue sur une centaine de mètres est relativement étroite, 6 mètres environ bord à bord. Le projet initial a prévu un rétrécissement sur plusieurs mètres pour ralentir les voitures, il ne restait plus alors que 3 mètres que les cyclistes devant partager avec les autres véhicules, en particulier les bus de la ligne 20 : le risque d'accident pour les cyclistes est important compte tenu de leur faible vitesse dans cette montée assez raide.
Nous nous sommes aussitôt rendus sur place avant la fin du projet avec le goudronnage (photo ci-dessous).

Si la largeur de la rue ne permet effectivement pas de créer un aménagement parfaitement sécurisé, nous avons proposé - croquis à l'appui - une solution à Mr Laurent Monnet, responsable de la circulation à Valence. Ce dernier a réagi immédiatement en modifiant le projet avant que le goudronnage soit réalisé.

La photo ci-dessous montre le projet modifié à notre demande : une bande cyclable sécurise les vélos à la montée. Pour la descente, le différentiel de vitesse étant beaucoup plus faible, les risques sont moindres. De surcroît, le projet initial se trouve simplifié et le coût global certainement réduit.

Bourg-lès-Valence, passerelle Girodet

Une nouvelle passerelle sur l'A7 à Bourg-lès-Valence

La ville de Bourg-lès-Valence a engagé un projet de reconstruction de l'actuelle passerelle Girodet sur l'autoroute, pour la rendre accessible aux cyclistes.

Une ancienne passerelle vétuste
La passerelle actuelle, datant des années 80, est équipée d'escaliers et d'ascenseurs, hors d'usage et condamnés depuis de nombreuses années.

Le projet prévoit des rampes d'accès avec une pente limitée à 4%, grâce à un tracé en zigzag et à l'abaissement de la hauteur de la passerelle. Les travaux commenceront au printemps 2020, le projet ayant été retardé à cause du renforcement des normes de sécurité suite à la catastrophe de Gênes en août 2018.

Un nouveau tracé pour la ViaRhôna
Le tracé de la ViaRhôna entre l'îlot Girodet et le passage sous-terrain sous l'A7 près du parc Jouvet à Valence sera déplacé, via la nouvelle passerelle et la basse ville. Cela évitera le parcours urbain actuel qui ne correspond pas à l'esprit d'une voie verte, censée être en dehors de la circulation automobile, dans un cadre agréable et de préférence sans dénivelé. Un itinéraire passant derrière l'école Barthelon, le vieux centre de Bourg par la rue Pompéry et la basse ville de Valence par les rues Laennec, Ambroise Paré et du Petit Paradis, sera plus facile à sécuriser car situé dans un quartier où la circulation est faible.

Une mise en valeur du parc Girodet
La nouvelle passerelle sur l'A7 permettra aux habitants du centre-ville de rejoindre le parc Girodet à vélo ou à pied sans détour et de manière sécurisée.
A ce jour l'accès à ce parc se fait par un carrefour à feux sur la nationale 7, depuis le quartier des Chirouzes, peu sécurisé pour les cyclistes.
Dans la mesure où la ville de Bourg-lès-Valence investit dans la mise en valeur de l'îlot Girodet pour en faire un espace de détente, la création d'un accès piéton/vélo trouve tout son sens.

Un beau projet… financé par les riverains
Ce n'est pas si souvent que l'on peut se réjouir de voir un investissement aussi conséquent consacré aux circulations douces.
On peut cependant regretter que le financement de ce projet soit à la charge des riverains, sachant qu'il s'agit de remédier à une coupure générée par l'autoroute A7, par ailleurs source de pollution grave et de nuisances sonores pour les riverains. Quand on connaît les profits des sociétés d'autoroutes, il paraît pour le moins étonnant que celles-ci ne soient pas mises à contribution pour atténuer les effets négatifs de leur activité, en vertu du principe si peu appliqué du « pollueur payeur ». Double peine pour les riverains !

REVV remercie la ville de Bourg-lès-Valence d'avoir accepté de donner une suite positive à sa demande de modification du rayon de virage de la rampe d'accès, qui était un peu trop serré pour les cyclistes avec remorques ou en tandems, nombreux sur la ViaRhôna.

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

Guilherand Granges

Tout n'est pas encore réglé
Dans notre précédent numéro d'avril (toujours disponible sur notre site) nous vous faisions part des nombreuses réalisations cyclables récentes, mais aussi de quelques ratés dans leur mise en œuvre ainsi que de deux points noirs significatifs qui persistent :

- Bande cyclable en provenance de Saint-Péray se terminant dans le trottoir au niveau de MacDo ;
- Gros problème de sécurité à la sortie du Pont des Lônes, pour lequel le département et la CCRC doivent se coordonner.

Les travaux de l'avenue de la République se sont poursuivis et les aménagements cyclables aussi :

A ce jour nous sommes toujours en attente d'une nouvelle réunion de concertation (la précédente remontant à octobre 2018) afin de voir où en est le traitement des problèmes que nous avions relevés, et aussi discuter de la meilleure manière de réaliser les marquages cycles avenue de la République. Enfin nous souhaiterions savoir où en est le projet de grande Zone 30 dans le centre-ville, en particulier à la sortie du pont Mistral.

Normalement cette réunion devrait pouvoir se tenir avant la fin de l'année et nous vous tiendrons au courant dans un prochain numéro.

Valence : Politique de stationnement

Place Manouchian, caserne Maubourg : La voiture refait surface
Après le mirage des trente glorieuses où l'automobile était synonyme de progrès et donc au-dessus de tout soupçon, la tendance mondiale est au reflux de la voiture en ville.

Les gens ont commencé à se rendre compte dans les années 80 des ravages occasionnés sur notre cadre de vie. Les voitures ayant envahi tous l'espace, il a fallu au départ des élus courageux pour en réduire la place. Les effets bénéfiques de ces mesures étant visibles immédiatement, d'autres élus leur ont emboîté les pas, et c'est maintenant une tendance générale et durable, très loin d'une mode.
Aujourd'hui tout le monde déplore l'usage déraisonné de la voiture (la moitié des déplacements font moins de 3 km !) et regrette que les modes doux restent ultra-minoritaires, mais on se contente de mesures partielles, certes utiles et qui ont l'avantage de rendre le vélo visible, comme les bandes cyclables, les vélos en libre services, les arceaux, etc.

Ces mesures ne sont pas suffisantes pour changer la donne et réduire sensiblement la circulation automobile. Les seules politiques qui fonctionnent sont celle qui combinent des solutions alternatives et des mesures qui dissuadent l'usage de la voiture. Pour faire changer les habitudes rien de tel que de rendre les déplacements en voiture encore plus lents et avec des possibilités de stationnement réduites voire inexistantes. Chaque fois que l'on contraint le trafic automobile on observe l'évaporation d'une partie du trafic. Et chaque fois qu'on supprime des places de stationnement en surface on libère de la place pour les autres modes de déplacement.

Valence à contre-courant ?
Nous regrettons que la ville de Valence augmente l'offre de stationnement en surface, avec le réaménagement de la Place Manouchian et de la caserne Maubourg. Cela n'est pas très cohérent avec la création de parkings relais dont le but est justement d'éviter que les voitures n'entrent en centre-ville.

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

Saint-Marcel / Carrefour des Couleures

Carrefour des Couleures, route de Montélier :
28 + 6 millions d'euros pour les autos !

Le feuilleton du carrefour des Couleures continue. Peut-être avez-vous suivi nos différentes communications à l'occasion de l'ouverture de l'enquête d'utilité publique et lors de notre Assemblée Générale en avril. Sinon vous pouvez toujours les consulter sur notre site. Nous avons été plusieurs à rencontrer le commissaire enquêteur et vous avez été nombreux à lui faire part de votre désaccord sur le projet et surtout sur la façon désinvolte dont étaient traités les modes de déplacement actifs.

Vous avez peut-être participé à l'une ou l'autre des deux vélorutions qui ont dénoncé ce projet pharaonique dédié à l'automobile et en totale contradiction avec les nombreuses affirmations en faveur du développement durable de nos politiques de tout bord.

Hélas, comme souvent dans ces enquêtes, tout était joué d'avance : le commissaire après avoir pris acte des nombreux commentaires défavorables de la communauté des cyclistes (sur 180 contributions électroniques publiés seulement 4 étaient favorables au projet, émanant de commerçants de la zone des Couleures), a finalement rendu un avis favorable assorti de deux recommandations. Une de ces recommandations concernait « les cheminements pour déplacements modes doux » et demandait à la DREAL en charge du projet de prendre contact avec REVV avant l'été, ce qui fut fait le 19 juin dernier. Au cours de cette réunion ont été abordés différentes solutions pour sécuriser les cheminements des cyclistes. Il convient cependant de noter que ces solutions ne s'envisageaient que dans un cadre budgétaire restreint sur la base d'une proposition de la DREAL qui modifiait à la marge le projet initial, en particulier en faisant cheminer piétons et cyclistes sur une voie verte situé intégralement coté nord-ouest de la D432 entre le giratoire Darty et le giratoire des Ploviers au sud de Saint Marcel.

Malheureusement il était hors de question de remplacer les traversées des différentes bretelles d'entrée ou de sortie de la future autoroute urbaine (RN7) qui reliera sans interruption les sorties nord et sud de l'A7, par des passages sous-terrain ou des passerelles. Les discussions, qui se poursuivent encore par échanges de mails, n'ont pu porter que sur des points de détails visant à mieux sécuriser les traversées et à essayer d'éviter que les cyclistes ne perdent la priorité à chaque intersection avec les sorties d'espace privés. A ce jour toutes nos demandes n'ont pas été prises en compte. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà vous résumer ce qui attend piétons et cyclistes sur la partie concernée par le chantier : une voie verte (piétons/cycles) bidirectionnelle de 3 m de large de couleur ocre reliera le giratoire Darty à la sortie nord -est du giratoire Plovier-nord (après la bretelle d'accès à la zone commerciale). Cette bande traversera successivement (dans le sens Valence –St Marcel) :

• La bretelle de sortie RN7 nord vers le giratoire Boulle,
• La route du Chantre,
• La bretelle d'accès à la RN7 nord (point le plus dangereux de ce cheminement)
• Les bretelles de sortie de la zone commerciale du Plovier (Chemin de Laye et bretelle du giratoire Plovier nord)

A chaque fois les cyclistes perdront la priorité. Par contre ils la garderont sur les différentes sorties privées du barreau entre les giratoires Boulle et Plovier nord. Sur ce barreau, piétons et cyclistes seront séparés de la chaussée par une bande végétalisée de 1m50 de large.

Il reste aussi à savoir si les communes de Valence et de Saint-Marcel réaliseront, comme elles semblent s'y être engagées, les portions de voies vertes permettant de relier ce qui sera fait dans le cadre du chantier avec leur réseau cyclable respectifs.

Vous vous demandez sûrement pourquoi REVV, après avoir tant tempêté contre ce projet s'est "fourvoyé" dans un travail d'amélioration à la marge des cheminements pour "modes doux". En fait, ayant constaté que de toute façon le projet se ferait nous avons décidé de concourir à son amélioration et de faire connaître, une fois terminée la phase de « négociation », notre position qui peut se résumer ainsi :

1. REVV prend acte de la volonté de la DREAL, travaillant dans un budget contraint, de n'apporter que des modifications à la marge au projet récemment soumis à enquête publique.
2. REVV continue à considérer que la part des 28M€ du projet, dévolue aux modes de transport actifs n'est nullement compatible avec les objectifs de la LOM de faire passer la part modale du vélo à 9% dans les transports du quotidien.
3. REVV considère que les changements au projet, proposés par la DREAL et ceux envisagés lors de la réunion de concertation du 19 juin et ensuite discutés par échange de mails sont peu coûteux et doivent être réalisés dans leur intégralité en portant une attention particulière à la traversée par la voie verte de la bretelle d'accès à la RN7 nord
4. REVV considère que, une fois réalisé l'ensemble des évolutions ainsi définies, le projet n'apportera qu'une solution temporaire et partiellement sécurisée et ne répondra pas à la nécessité de mettre en place un cheminement cycles continue, en site propre et entièrement sécurisé entre Valence Rovaltain et Romans, seul à même d'assurer une progression régulière de la part modale des cycles dans la desserte quotidienne de Rovaltain et des zones d'activité voisines.

En conséquence, considérant que Rovaltain est un bassin d'emploi en train de se développer, REVV demande aux pouvoirs publics qui vont investir 28 millions d'euros pour améliorer le confort des automobilistes et la fluidité du trafic routier, de rapidement lancer un projet de voie cyclable réellement sécurisée entre Valence, Rovaltain et Romans
.
Non content de dilapider nos finances dans un projet au coût exorbitant sans apporter une réelle solution au problème de l'absence d'une liaison cyclable réellement sécurisée entre Valence et Rovaltain, les pouvoirs publics s'apprêtent à remettre le couvert du "tout pour la voiture" avec la création d'un échangeur d'accès de la route de Montélier à la Lacra (RN7 sud).

REVV a d'ores et déjà exprimé son désaccord avec ce projet de 6 millions d'euros qui une fois de plus vise à favoriser le développement du trafic automobile en obligeant les cyclistes à traverser 2 giratoires supplémentaires.

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

VIE ASSOCIATIVE

Stand REVV sur les Boulevards : Michel à vélo, Denis, Etienne, Annie au centre

Anniversaire : les 30 ans de REVV

1989 : La Vélorution. Création de Roulons En Ville à Vélo

Cet été 1989 nous discutions Michel, Rémy et moi de la difficulté de circuler à vélo sur le pont Mistral aux heures d'affluence. Certains automobilistes nous doublaient à quelques centimètres de nos guidons. Tout comme s'ils ne nous avaient pas vus ! En réaction contre cette attitude désinvolte et dangereuse, nous avions décidé de créer une association dédiée à la promotion du vélo urbain, avec pour objectif premier la création d'aménagements cyclables de qualité permettant de rouler partout en sécurité.

Une vingtaine, puis cent, puis deux cents, …et plus de 1000 aujourd'hui !
Nous nous sommes alors rapidement trouvé une vingtaine, venus d'horizons divers : l'enseignement, la santé, l'industrie, avec : Annie, François, Christian, René, Etienne, Frédérique, Jean, Marlène, Claude, vite rejoints par Danielle, Monique, Marc, Nicole, Patrick, Gaston, pour affiner nos objectifs et nous trouver un nom qui fasse rêver ! En octobre 1989 nous avons déposé nos statuts et élu notre 1er Président Michel Vivant.
Le nombre de nos adhérents a atteint assez rapidement la centaine et dépassé les deux cents au tournant des années 2000, avant que l'ouverture de la Maison du vélo en 2010, ne nous permette une plus grande notoriété et une croissance rapide, jusqu'à atteindre le chiffre remarquable de 1000 adhérents fin 2017.

En complément de notre action de promotion du vélo nous avons également eu l'occasion de nous mobiliser, conformément à nos statuts, en faveur des piétons et des usagers des transports en commun. De fait en ville le premier problème, c'est la voiture et plus globalement tous les engins motorisés, dévoreurs d'espaces, bruyants, gros consommateurs d'énergie, générateurs de pollutions et de gaz à effet de serre.
C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'agir pour promouvoir les solutions alternatives, apaiser la circulation, retrouver un air plus respirable et des quartiers agréables à vivre.
Mais le vélo nous a également permis de cultiver d'autres vertus : l'économie de moyens, le plaisir de ne dépendre que de nous-mêmes pour nos déplacements de proximité, la pratique d'une activité physique douce et régulière, le respect d'autrui et de l'environnement. Et chemin faisant, au delà du coup de cœur initial, le vélo est devenu pour beaucoup d'entre nous, un choix de vie.

1994 - REVV avec Christian, Michel, Annie, Pierre, Rémy, Etienne

1992 - Marquage pirate Pont Mistral
Denis, Christian, Jacques, Lucien, Alain

On lira la suite, la mémoire et les réflexions d'un ancien Président, sur le Site de REVV :

www.revv-valence.org

Longue vie à REVV, la partie n'est pas finie…

Lucien Alessio
Président 1997-2004

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

REVV s'invite au Comité de l'air

Par deux fois (en septembre 2018 & mai 2019), prévenu par d'autres associations, REVV s'est invitée au Comité de l'Air.

Ce comité rassemble différentes sommités locales, les entités administratives compétentes (VRD, ADEME, DREAL, ARS…) et des associations. Elle est présidée par Monsieur le Préfet et a pour objectif de faire la synthèse de l'avancement des actions en faveur de la qualité de l'air de notre agglomération, qui souffre d'une très forte pollution de l'air chronique du fait de l'A7 qui traverse la ville, et les autres voies à grande circulation en périphérie.

Les modes actifs oubliés !
Lors de la précédente réunion de septembre, les 18 "fiches actions" retenues en commission avaient été présentées : rien concernant le développement des "modes de transport actifs" (marche, vélo…) dans les trajets du quotidien. Nous avions obtenu qu'une des fiches jugée obsolète soit remplacée par une fiche sur ce sujet.

Un bilan ATMO inquiétant
Le bilan des différentes mesures effectuées par ATMO Rhône Alpes et l'avancement des actions ont été présentés : le moins que l'on puisse dire est que, même si la pérennisation de la limitation à 90 km/h sur l'A7 dans la traversée de l'agglo est un progrès, la qualité de l'air aux abords de celle-ci reste préoccupante.

Où sont les actions concrètes ?
La nouvelle fiche 18 relative au développement des modes de transport actifs a été présentée mais sans aucune action concrète !
REVV a pointé la contradiction d'une telle profession de foi avec la réalité du projet d'aménagement du giratoire des Couleures qui sera un frein au développement des modes de déplacements actifs.
Nous avons rappelé, avec une fermeté relevée par le préfet, de notre totale opposition à ce projet dispendieux (voir article page 7 sur ce sujet).
A noter qu'à l'avenir REVV devrait être officiellement convié à ces réunions.

Bilan de l'Assemblée Générale

Une affluence record qui traduit un intérêt grandissant !
Cette année l'Assemblée Générale de REVV s'est tenue le mardi 9 avril à la maison du vélo de 20h à 22h. Nous avons pu bénéficier d'une affluence record, plus de 85 membres de REVV était présents : cela traduit bien l'intérêt grandissant pour les modes de déplacement doux, mais peut-être aussi quelques inquiétudes, comme le montre aussi la mobilisation contre le projet de réaménagement du carrefour des Couleures (sur 180 contributions à l'enquête publique, seulement 4 étaient favorables au projet).

30 ans de REVV : des progrès, mais on est encore loin du bout !
Après les formalités d'usage (présentation des rapports d'activité, financier et moral) nous avons pu faire un retour en arrière et célébrer les 30 ans de REVV, en rappelant le contexte de la création de REVV en 1989 et les avancées obtenues depuis grâce à la persévérance de ses membres.
Cela a permis de se rendre compte combien la situation était défavorable aux cyclistes à l'époque, notamment à cause des préjugés anti-vélo. La perception du vélo a considérablement changé depuis, mais les aménagements n'ont pas toujours suivi : nous avons pu à ce propos détailler les lacunes du projet de réaménagement du carrefour des Couleures.

L'assemblée s'est terminée par une collation préparée par l'association de réinsertion Tempo et appréciée par tous, avec un magnifique cadeau d'anniversaire pour les 30 ans de REVV.

Nous remercions les élus présents à l'AG :

Daniel Grousson,	Vice-président de VRD Conseiller municipal de PLV
Jany Riffard,	2ème Vice-Présidente de VRD Adjointe au maire de Guilherand-Granges
Louis Penot	Suppléant de la députée Mireille Clapot Conseiller municipal de Valence
Dominique Bergerioux	Conseiller municipal de Bourg-lès-Valence

Membres de REVV élus au CA :

Pascal Lepetit	Bernard Bedouet
Patricia Oswath	Jean-Luc Arnod
Erika Granger	Jean-Michel Granger
Claire Allemand	Nicolas Martin
Eliane Noel	Anne-Marie Ghémard

REVV marque les vélos avec la Police

Suite à une recrudescence de vols de vélos en début d'année la Police Nationale de Valence a pris l'initiative de contacter REVV pour organiser une opération de marquage des vélos.
Le but était de faire connaître davantage le marquage Bicycode et d'en faire profiter le maximum de cyclistes. C'est le seul dispositif de marquage actuellement reconnu et utilisé par la Police, notamment pour procéder à la restitution des vélos volés lorsqu'ils sont retrouvés (impossible sans cela). Le marquage Bicycode est également dissuasif pour la revente de vélos volés.
Nous avons tout de suite répondu favorablement à la demande et organisé conjointement, avec l'aide de la ville de Valence, une séance de marquage le mercredi 12 juin après-midi, sur le champ de Mars.

80 vélos marqués : un record !
Nous n'avons pas chômé et avons marqué 80 vélos, un record pour REVV. Nous avons aussi installé des dispositifs d'éclairage passif sur tous les vélos et donné les conseils habituels pour éviter le vol : acheter un bon antivol en U et toujours attacher son vélo, même à la maison (la moitié des vols a lieu à domicile).

Nous saluons le gros travail de communication effectué par la Police et nous espérons renouveler de telles opérations.

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

2 Vélorutions à Valence

Le samedi 25 mai dernier, la veille des élections européennes et le lendemain de la grande marche pour le climat, REVV se joignait à Alternatiba Valence et à la FRAPNA Drôme en organisant une vélorution dans les rues de Valence.

Le but était de dénoncer le réchauffement climatique dû aux activités humaines et en particulier le projet de réaménagement du carrefour des Couleures. Ce projet à 28 millions d'euros ne tient pas assez compte des modes doux et ne fera que créer un appel d'air vers plus de circulation motorisée.

Le point de rendez-vous était donné l'après-midi au Champ de Mars et le parcours consistait à faire un aller-retour jusqu'au carrefour des Couleures par l'avenue de Romans, puis une pause devant la préfecture pour les prises de parole publiques et retour au point de départ.

Une manifestation conviviale
La manifestation à vélo s'est déroulée dans un état d'esprit convivial et festif, avec la sono ambulante, les chants et les leitmotiv vélorutionnaires (dont le fameux "Libérez les cyclistes prisonniers des voitures", à ne surtout pas prendre au premier degré !).

Les motards de la police ont bloqué la circulation pour laisser passer le défilé des cyclistes et éviter les incidents avec les automobilistes. Nous avons ainsi occupé le carrefour des Couleures le temps de faire 2 tours, aux heures d'affluence du samedi après-midi.

Les automobilistes, habituellement prompts à klaxonner, ont su pour la plupart garder leur calme.

Nous n'avons pas les chiffres exacts de la participation, mais on estime le nombre de manifestants à plus de 250. On peut considérer que c'est un succès.

Une deuxième vélorution le 22 septembre pour la desserte ferroviaire
Le matin du dimanche 22 septembre nous avons refait une vélorution, pour demander une amélioration de la desserte des trains sur l'étoile ferroviaire de Valence, qui est sous-utilisée bien que ce soit une composante indispensable pour la mobilité du quotidien sur l'agglo de Valence Romans. Partis de la fontaine monumentale sur les boulevards, nous avons effectué un parcours autour du vieux centre de Valence, puis avons terminé au parc des Trinitaires pour un pique-nique partagé.

28 millions pour les voitures, et des miettes pour les vélos…
A ces deux occasions REVV a fait fabriquer deux banderoles "28 millions pour les voitures, des miettes pour les vélos" et "On veut des trains, pas des ronds-points" qui risquent malheureusement de nous servir encore quelque temps !

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

REVV accompagne le collège Sainte-Anne

Il était une fois, les élèves d'une classe de 5ème du collège Ste-Anne, qui parcoururent 200 km à bicyclette, du 13 au 17 mai 2019, à l'instar de leurs camarades l'année précédente, sur cinq jours, de Valence aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Ils ont pédalé tout le long avec entrain et courage le long du RHÔNE, par la VIARHÔNA, parfois sur quelques voies partagées, voire même sur la digue du Rhône, suivant l'itinéraire étudié par leur professeur d'EPS, Pascal Morand.

Ils étaient accompagnés de leurs professeurs, de parents d'élèves, ainsi que de membres de REVV (association partenaire pour la 2ème année) dont Marie-Claude, Patricia et Paul en 2018, puis Pierre et Claire pour cette année 2019.

Un trajet sous le soleil
Autant le temps était à la pluie et aux orages l'an passé, tant le trajet de cette année 2019 aura été au soleil, et…. au vent. Dans les deux cas le parcours se sera révélé une belle réussite, un beau challenge mené à bien et une belle expérience sportive et humaine, riche en découvertes.

Journée 1 : VALENCE > CRUAS
Le départ a lieu de Valence, depuis le Collège le lundi matin. Basculant d'une rive à l'autre, nous passons par Beauchastel, la Voulte, Le Pouzin, avec quelques traversées de ponts, de passerelles, présentant plus ou moins de difficultés pour chacun du fait du vent transversal. La camionnette conduite par Marie-Christine nous retrouve à chaque point d'arrêt défini sur le programme.

Arrivée au "camping Harmony" de Cruas, pour notre 1ère nuit.

Journée 2 : CRUAS > BOURG ST ANDEOL
Nous traversons la très jolie passerelle de Rochemaure (mais attention au vertige..). Arrivés pour notre pause pique-nique près de l'écluse du barrage de Châteauneuf du Rhône, nous avons la chance de pouvoir y observer la lente et délicate évolution d'une énorme péniche, puis de bénéficier d'une visite commentée des bureaux de la CNR.

2ème nuit au "camping du Lion" à BOURG ST ANDEOL.

Journée 3 : BOURG ST ANDEOL > AVIGNON
Le lendemain, après un bon petit déjeuner, nous prenons la direction d'AVIGNON, avec la traversée de Bourg-St-Andéol et de Mornas. Direction Les Islons jusqu'au barrage de Caderousse, en restant sur la digue, puis traversée du pont de Roquemaure. Puis à nouveau la digue du Rhône vers le Sud pour AVIGNON, jusqu'à l'île de la Barthelasse,

Arrivée au « camping Bagatelle » pour notre 3ème nuit.

Après les grillades du dîner, photos du Pont d'Avignon et balade vers le palais des Papes et le jardin des Doms.

Journée 4 : AVIGNON > ARLES
Nous poursuivons notre chemin, suivant un itinéraire sympa de petites routes partagées, puis reprenons la ViaRhôna, traversons ensuite le Rhône en direction de Tarascon. Puis pique-nique près de l'aire fluviale, à l'abri du vent, à l'ombre, ou au soleil, par une température clémente. Ensuite nouvelle traversée du Pont du Rhône, direction Beaucaire.

Nous rejoignons le "Camping City" à Arles pour notre 4ème nuit, où piscine.. pizzas.. glaces.. ont été bienvenues !

Malheureusement, nous constaterons, au réveil, le vol de deux vélos, cause d'une grosse déception, de démarches auprès de la police, et d'une nouvelle organisation. La solidarité a permis le partage des vélos restants, (le ou la prêteur-se accompagnant à tour de rôle et sur une courte distance la conductrice de la camionnette).

Journée 5 : ARLES > SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
Pour notre 5e et dernier jour, nous retrouvons la ViaRhôna par un temps plus frais et plutôt humide, à travers la Camargue, jusqu'à Mas-Thibert (pique-nique), avant d'atteindre vers 15h Les Saintes et découvrir enfin la MER.

Les sourires sont sur toutes les lèvres, et la fierté brille dans tous les regards. Nous avons atteint notre but dans un esprit de camaraderie, de bienveillance, de partages et de solidarité. Le temps de quelques photos et nous rejoignons le bus.
.
Une nouvelle sortie est en cours d'organisation, projetée pour la semaine du 11 au 15 mai 2020…

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

VIE PRATIQUE - MIEUX SE DEPLACER

Itinéraires structurants : Précisions de VRD

Le 14 février dernier Valence Romans Déplacement annonçait, lors d'une conférence de presse, le lancement de 3 itinéraires cyclables qui seront dans un premier temps jalonnés puis progressivement sécurisés, totalisant 70 kilomètres

Itinéraire Peyrins-Romans-Valence	27 km
Itinéraire Chabeuil-Valence-Cornas	22 km
Itinéraire Bourg-lès-Valence-Valence-Etoile	19 km

REVV avait salué cette annonce tout en soulignant que la résolution des points noirs risquait de prendre des années, vu les budgets limités habituellement consacrés au vélo.

Des panneaux… mais les aménagements ne sont pas au rendez-vous !
Les panneaux de signalisations ont été mis en place cet été par VRD sur tous les parcours.

Rovaltain entrée nord

Plusieurs cyclistes nous ont manifesté leur incompréhension en découvrant ces panneaux indiquant ces itinéraires alors que les travaux d'aménagement n'ont pas encore commencé !

Lors de la dernière rencontre avec VRD, REVV a pu faire remonter cette impression ressentie par les cyclistes et obtenir des explications : La mise en place de la signalisation vise à inciter les communes à engager les travaux au plus tôt. Le fait de matérialiser les itinéraires sur le terrain les rend visibles aux yeux de la population et encourage les élus à les aménager, en commençant par les points noirs. C'est pour VRD et l'ensemble des communes une façon de marquer la volonté forte d'avancer sur le sujet des aménagements cyclables.

Nous avons engagé VRD à communiquer davantage auprès de la population pour expliquer la démarche et la faire mieux comprendre. Les cyclistes sont habitués à être patients !

traversée D101

De Valence à Rovaltain

Quel itinéraire alternatif pour aller de Valence à Rovaltain ?
Le site de Rovaltain prend de plus en plus d'importance : le nombre d'entreprises qui s'y installent ne cesse d'augmenter, et c'est une tendance qui va continuer.

Un trafic en hausse, mais des aménagements cyclables oubliés
Cette croissance génère beaucoup de circulation. A l'origine du projet les promoteurs du site avaient ambitionné une part modale "voiture individuelle" inférieure à 50 %, mais on en est très loin, et ce ne sont pas les aménagements cyclables quasi inexistants qui vont aider.

Un itinéraire par le carrefour des Couleures !
Parmi les 3 itinéraires cyclables structurants de VRD, l'un d'eux relie Valence à Rovaltain.
Il passe par l'avenue de Romans et le carrefour des Couleures :
- L'avenue de Romans n'est pas aménagée de manière satisfaisante alors qu'elle connaît un trafic important.
- Le carrefour des Couleures actuel est dangereux pour un cycliste.
En passant sous la déviation de BLV grâce au passage du Chantre, c'est un peu mieux, mais n'est pas non plus idéal.

Cela va encore se dégrader avec le projet du carrefour des Couleures, qui augmentera le nombre de ronds-points et de bretelles à traverser.

Une alternative :
Il existe un itinéraire intéressant pour aller de Valence à Rovaltain, avec un trafic réduit qui le rend plus agréable et sécurisant.
En partant du centre de Valence, il emprunte l'avenue Sadi-Carnot, la rue de Sully, la rue de la Belle Meunière, le chemin de Gondanger puis le centre de St Marcel. Cet itinéraire fait 8 km du pôle bus de Valence au rond-point à la sortie de St Marcel, à comparer aux 7,5 km par l'avenue de Romans et les Couleures. Il présente un peu plus de dénivelé que l'itinéraire officiel, mais aujourd'hui avec un vélo à assistance électrique cela ne présente pas de problème !

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

Il faut plus de trains !

Il faut plus de trains et de gares entre Romans Valence et Livron.
Valence-Romans-Agglo (VRA) est particulièrement impactée par les nuisances générées par le transport routier. Les autorités le savent, et tous les documents prescriptifs (SCoT, PDU, PCAET, etc.) préconisent des actions pour inciter au report modal (vélo, covoiturage, bus) mais aucun ne recommande d'utiliser le train alors que VRA est très bien équipé en voies ferrées et que le train est le mode de transport le moins polluant avec le vélo.

Le train est le mode le plus performant pour joindre les centres-villes et permet d'éviter les bouchons.
De plus dans un train on ne perd pas son temps, on peut lire, travailler, dormir…. Avec de bons aménagements cyclables et des parkings vélos sécurisés et en nombre, les habitants seraient très nombreux à pouvoir utiliser le train.

L'étoile ferroviaire de Valence est une richesse sous-exploitée.
Valence a la chance d'être au cœur d'une véritable étoile ferroviaire composée de 3 lignes nord sud et 2 lignes est ouest. Toutes ces voies ferrées sont en bon état contrairement à bien d'autres voies dans la Région. Toutes sont électrifiées sauf la voie vers Gap au-delà de Livron.
Les gares sont très espacées mais on pourrait en rouvrir à Portes-lès-Valence, Bourg-lès-Valence, Saint Marcel.

Actuellement entre Romans et Valence, 24 trains circulent dans chaque sens en jour de semaine, beaucoup moins le week-end. C'est trop peu ! Le samedi soir le dernier train part de Valence à 21h15. C'est trop tôt ! Pour que le train soit attractif, il faut des horaires cadencés et fréquents sur toute la journée y compris la soirée et le week-end.

Chaque moyen de transport a sa propre grille tarifaire et son mode de distribution.
Les abonnés TER ne peuvent pas prendre un car Intercitéa avec leur abonnement TER. Il est urgent d'unifier la billettique sur le territoire.

Il serait possible, en suivant l'exemple de Grenoble, de mettre en place un Réseau Express Valentinois de Romans à Livron, mais pour cela il faut que les élus de VRA s'engagent dans un projet avec la Région

Anne-Marie Ghemard, Présidente de la Fnaut AuRA

Le premier parking relais à Valence

Valence Romans Déplacements a inauguré au mois d'avril un premier parc relais situé à côté du stade Pompidou.
Cette aire de stationnement offre 50 places gratuites, extensibles dans le futur grâce aux terrains disponibles à proximité, avec de nombreux services :
Vidéo-surveillance, bornes de rechargement pour voitures électriques, station d'autopartage Citiz, vélos Libélos en libre-service, box pour le stationnement sécurisé la nuit, et arrêt de bus ligne 14 !

La surutilisation de la voiture a rendu les centres-villes invivables et les a vidés un peu plus de leurs habitants.
Le résultat est que nombre de commerces ont perdu leur clientèle et ont fini par disparaître. Les habitants qui restent en centre-ville sont désormais obligés de prendre la voiture pour aller faire leur courses au supermarché !

La mort du petit commerce en centre-ville est une réalité pour beaucoup de villes petites et moyennes :
Pour le développement du commerce il est nécessaire de faire revenir les clients qui habitent en dehors de la ville et qui ne peuvent pas venir à pied ou à vélo. C'est l'intérêt des parkings relais, reliés au centre par des lignes de bus.
Le développement des zones pavillonnaires et la prolifération des zones commerciales en périphérie en sont la cause. Les habitants sont devenus dépendants de l'automobile, et il ne leur est plus possible de faire leurs courses en ville, où il n'y a pas assez de place de stationnement pour tout le monde. Il suffit de voir les hectares de parking autour des grandes surface pour s'en convaincre.

Afin d'inverser la tendance il faut rendre la ville plus vivable en restreignant drastiquement la place des voitures. Il faut permettre aux nouveaux habitants de circuler à pied et à vélo en toute liberté. Lorsqu'ils en ont la possibilité les gens préfèrent faire leurs courses dans leur quartier sans avoir à prendre la voiture. Les piétons et les cyclistes sont de bons clients ! Certaines enseignes l'ont bien compris puisqu'elles reviennent en ville : Franprix, Carrefour, etc.

C'est une grande première pour Valence, nous espérons que d'autres parkings relais verront bientôt le jour. Cela permettra de libérer de l'espace pour les piétons et les modes doux, et encouragera les petits commerces.

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

AU SERVICE DU VELO

Le "Cyclodoc" arrive à Valence

Nouveau venu dans la "cyclosphère" Valentinoise : Mathias AUBERT, "Le Cyclodoc", réparateur de vélo à domicile en vélo-cargo, vient de s'installer à Valence après 2 ans d'exercice sur Lyon.

Le principe de ce petit artisan est original :
Vous le contactez par téléphone, mail ou réseaux sociaux, il vous pose quelques questions pour un diagnostic des soucis que votre vélo rencontre, il vous fixe un rendez-vous, chez vous, ou au travail, par exemple et enfin vient au jour et à l'heure dite sur son biporteur avec son matériel et ses outils pour remettre votre vélo en état.

Mathias est en outre formateur en mécanique cycles à la SEPR de Lyon, vous avez donc de bonnes chances de le croiser certains matins avec son vélo pliant dans le TER !

Un engagement associatif
Il est en outre très engagé dans le milieu associatif du vélo : c'est pour aider au développement du vélo utilitaire en France qu'il a quitté son emploi de bureau pour créer son activité, et on a pu le retrouver aux cotés des militants de La Ville à Vélo à Lyon et dans les membres fondateurs des Boites à Vélo – Lyon Métropole.

Il a aussi déjà rejoint plusieurs professionnels déjà implantés chez nous pour former un collectif (cf. ci-contre).

https://lecyclodoc.wordpress.com
@LeCycloDoc

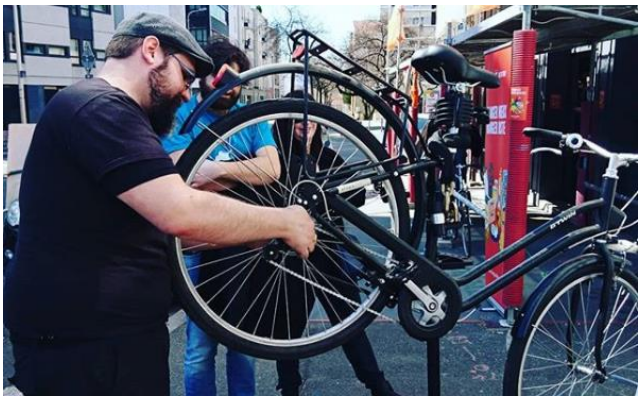

Fondation d'un collectif de professionnels

Fondation d'un collectif des pros à vélo de Valence :
Un peu partout dans les autres villes de France, les professionnel.le.s exerçant leur métier à vélo se regroupent sous forme de collectifs ou d'associations.

C'est au tour de Valence de s'y mettre !
Si vous êtes entrepreneur.se.s, artisans, commerçant.e.s, et que vous utilisez le vélo dans le cadre professionnel (livraison, visite de clients, etc.) au sein de l'agglo Valentinoise, contactez Mathias, "Le Cyclodoc" (présentation en page ci-contre).

Il se charge de regrouper l'ensemble des pros pour les représenter auprès du public et des acteurs institutionnels pour faire mieux connaître les possibilités qu'offre le vélo en termes d'emploi et de services.

Mail : cyclodoc.contact@gmail.com
tel : 06 85 46 25 32

C'est grave docteur ?

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

LOISIRS, TOURISME & VOYAGES A VELO

Balade REVV de ce 13 octobre 2019

Nous étions un groupe de 21 vélocipédistes à se présenter à notre rendez-vous au Kiosque Peynet, heureux d'entamer le parcours proposé par notre tout nouvel accompagnateur, Pierre, pour notre première sortie R.E.V.V. du dimanche : de Valence à Châteauneuf sur Isère puis Romans, avec retour par Alixan.

Le soleil était présent lui aussi, et la température clémente. Un temps idéal, malgré un vent du sud soutenu. Comme prévu, nous avons pris le chemin des maisons troglodytes pour les visiter, en passant par la Chapelle.

Un apéritif accompagné de préparations culinaires
Arrivés au pied de la Chapelle, nous avons eu l'heureuse surprise d'être conviés à un apéritif accompagné de préparations culinaires, offert par l'organisation "Châteauneuf Histoire Patrimoine" à l'occasion d'une exposition au sein de la Chapelle.

Une visite commentée des maisons troglodytes
La chance s'est poursuivie avec la visite commentée des maisons troglodytes, grâce à la proposition de Monique Boutin, (du même organisme) qui nous y aura accompagnés gracieusement. Moment de découverte, sympathique et très intéressant. Nous aurons ensuite pris place dans ce lieu de verdure à l'abri du vent, et sous une cheminée de fée, proche d'une source miraculeuse, pour notre repas sorti du sac. Après un temps de repos, nous avons repris nos vélos, jusqu'à Romans, puis nous avons entamé le chemin du retour, bordé tout le long de beaux paysages, passant par Alixan, lieux paisibles, loin des routes à grande circulation.

Bravo à toutes et à tous, car pour certain-e-s, c'était une toute première reprise après de longues années sans vélo, Nous sommes arrivés fourbus, mais totalement heureux de ce chemin partagé : les sourires étaient là au départ, et à l'arrivée.. Quoi de plus encourageant… ?

A bientôt pour une prochaine balade !.

Retrouverez l'agenda des balades à jour sur notre site :
www.revv-valence.org/balades

Le départ des cyclistes a lieu depuis le **Champ de Mars,** kiosque Peynet

On recrute :

Les balades sont très appréciées par les adhérents car elles permettent de découvrir les alentours de Valence de manière ludique et conviviale, sans caractère sportif.

Cela demande bien sûr un petit travail de préparation et de coordination… et le poste est vacant ! On recherche un volontaire pour la gestion de la présence des encadrants bénévoles. Merci de contacter les membres du CA.

PEFC
Imprimé sur papier certifié PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts

INFOS PRATIQUES REVV

10 services gratuits
pour les adhérents de REVV
(services gratuits sauf mention "vente")

1. L'atelier vélo libre-service :
Outillage à disposition pour les réparations courantes, sous les conseils de nos mécaniciens bénévoles.

2. La C.I.S :
La Commission Infrastructures et Sécurité vous sollicite pour réfléchir à l'amélioration des infrastructures et dialoguer avec les collectivités.

3. Le marquage antivol Bicycode :
Gravage d'un code sur le cadre, et inscription dans le fichier national d'identification (1 par an gratuit).

4. Les balades :
A la portée de tous, sans inscription. Consulter l'agenda actualisé sur le site REVV. Départ kiosque Peynet.

5. La Maison du Vélo (MdV) :
Le lieu de rencontre et d'échange. Documentation et ouvrages en prêt y sont également disponibles.

6. La Vélo-école pour adultes :
Sur inscription et bilan préalable. Gratuité. Deux ou trois sessions annuelles de plusieurs séances réparties sur deux mois.

7. Vente d'équipements de sécurité :
Gilets fluos marqués REVV et dispositifs réfléchissants.

8. Vente de pièces détachées :
Pièces à tout petit prix, issues du recyclage, à utiliser sur place pour vos réparations dans notre atelier.

9. Vente de vélos réhabilités :
REVV redonne une deuxième vie à d'anciens vélos, destinés en priorité aux adhérents à revenus modestes.

10. Le journal REVVeries :
2 numéros d'information par an, au format papier ou numérique.
Anciens numéros téléchargeables.

La **Maison du vélo** est ouverte :
- les lundis (15h-20h)
- les jeudis (15h-18h)
- 1er & 3e samedi du mois (15h- 18h)

Pour plus de précisions consultez le site de REVV :
www.revv-valence.org.

Bulletin d'adhésion

A envoyer ou déposer à la Maison du Vélo
1 rue Michel Servet, 26000 Valence
accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de REVV.
Règlement en espèces possible sur place aux heures d'ouverture. **CB acceptée**

Nom ……
Prénom ……
Date de naissance ……

Nom du conjoint (si adhésion familiale) ……
Prénom ……
Date de naissance ……

Rue ……
Code postal ……Ville……
Téléphone……
E-mail……

Participation bénévole aux activités de REVV :
Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV, éventuellement après une courte formation : **Oui / Non**

COTISATION	**Individuelle**	**Familiale**
Standard	10 €	15 €
Demandeur d'emploi	5 €	10 €
Etudiant	5 €	-----

Dons et soutiens …… €

Ci-joint mon règlement total de …… €

Nouveau : adhésion en ligne !

Rendez-vous à l'adresse : https://urlz.fr/arv7
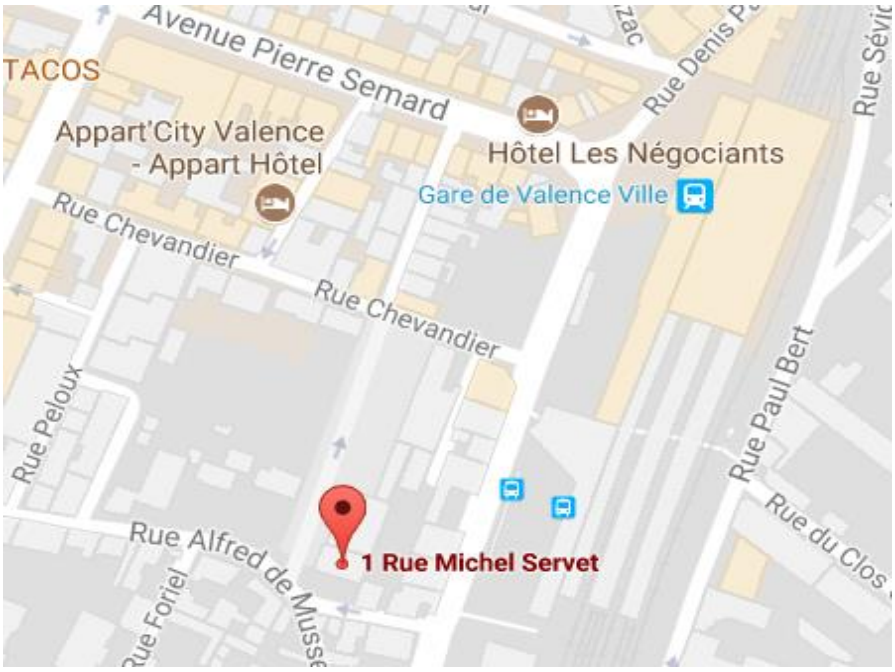
Attention, les dons demandés sont facultatifs et ne vont pas à REVV, mais à HelloAsso, qui est une société à but lucratif.